

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu de la séance**  
**du 02 octobre 2019**

Etaient présents : M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, M. COMMAND Fabrice, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. GRILLET-AUBERT André, M. MAXIT Bernard, M. VUARAND Marcel.

Etaient absents : M. BENAND Laurent, Mme BENAND Maryse, Mme CETTOUR Laurence (donne pouvoir à Mme BRESSOUD Yvonne), M. DAVID-CRUZ Gérald (donne pouvoir à M. BOVARD Jean), M. GRILLET-MUNIER Fabrice, Mme MAXIT Carole.

Mme BRESSOUD Yvonne a été nommée secrétaire.

**1. Validation du compte - rendu de la séance du 03.09.2019**

Le compte - rendu est validé à l'unanimité

**2. Validation des tarifs ski alpin et nordique 2019 / 2020**

- Classes de neige

Cette grille a augmenté en moyenne de 1.5 % par rapport à celle de l'an passé. Aussi la durée du forfait est passée de 2 à 3 h, pour répondre aux besoins des participants, sans augmentation du prix.

- Nordique

Tarifs indicatifs :

| TARIF.                       | 2018 / 2019 | 2019 / 2020 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Redevance journalière adulte | 8.80 €      | 9.00        |
| Redevance journalière jeune  | 4.60 €      | 4.70        |
| Vente sur piste adulte       | 10.00       | 10.20       |

|                                |        |       |
|--------------------------------|--------|-------|
| Vente sur piste jeune          | 5.00   | 5.10  |
| Redevance ½ journée adulte     | 6.60 € | 6.80  |
| Redevance ½ journée jeune      | 4.00 € | 4.10  |
| Nordique pass site adulte      | 65.00  | 67.00 |
| Nordique pass site jeune       | 31.00  | 32.00 |
| Nordique pass scolaire site    | 15.00  | 15.50 |
| Redevance journalière scolaire | 3.90   | 4.00  |
| Accès stade biathlon           | 2.70   | 2.80  |

- ERRATUMS

Ces tarifs remplacent ceux qui avaient été validés lors du conseil municipal du 07.05.2019 en raison d'erreurs matérielles.

| TARIF   | 2018/19 | 2019/20<br>Présentés le<br>07.05.19 | 2019/20 |
|---|---------|-------------------------------------|---------|
| Tarifs intempérie Crêt Béni pour fermeture secteur Panthiaz<br>2 jours - enfant         | 36.30   | 41.00                               | 37.00   |
| Tarifs intempérie Crêt Béni pour fermeture secteur Panthiaz<br>2 jours - jeune / senior | 40.40   | 37.00                               | 41.00   |
| Tarif famille, 1 jour au - delà de 8 jours consécutifs<br>Enfant                        | 11.70   | 13.50                               | 12.00   |
| Tarif famille, 1 jour au - delà de 8 jours consécutifs<br>Jeune / senior                | 13.00   | 12.00                               | 13.00   |
| Tarif public, 1 jour au - delà de 8 jours consécutifs<br>Enfant                         | 12.50   | 14.50                               | 13.00   |
| Tarif public, 1 jour au - delà de 8 jours consécutifs<br>Jeune / senior                 | 14.00   | 13.00                               | 14.50   |

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après discussion, VALIDE ces nouveaux tarifs**

### 3. Appel d'offre / travaux d'enneigement Crêt Béni

Pour mémoire, la consultation des entreprises concernant l'appel d'offre pour une mise en fonctionnement simultanée du réseau gravitaire et du réseau sur-pressé à Crêt Béni s'est déroulée jusqu'au 23.09.2019. Les travaux sont répartis en deux lots (1. Travaux réseaux - VRD ; 2. Adaptation

usine à neige). L'objectif principal consiste à travers cette 1<sup>ère</sup> phase d'améliorer l'enneigement de la piste du Cerf (rouge). A terme le réseau pourrait couvrir jusqu'à 60 % du domaine skiable de Crêt Béni.

M. le maire propose d'effectuer le choix des entreprises ainsi que l'affermissement, ou non, des tranches optionnelles prévoyant les départs vers les extensions futures du réseau.

-----  
 Budget disponible : 235 000 € (BP 2019) - 56 000 (réducteur) - 14 500 (Moe) = 164 500 €  
 -----

Analyse des offres :

*Scénario 1* : réception des travaux possible cette année (sous réserve) avec les départs vers les extensions futures du réseau

*Scénario 2* : réception des travaux possible cette année (sous réserve) sans les départs vers les extensions futures du réseau

*Scénario 3* : Travaux début 2020 avec les départs vers les extensions futures du réseau

*Scénario 4* : Travaux début 2020 sans les départs avec extensions futures du réseau

|                            | <b>Scénario 1</b>         | <b>Scénario 2</b>       | <b>Scénario 3</b>     | <b>Scénario 4</b>     |
|----------------------------|---------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Budget disponible</b>   | 164 500 € HT              |                         |                       |                       |
| <b>Lot 1 VRD</b>           | 183 960 € HT<br>(socco)   | 144 120 € HT<br>(socco) | 163 530 € HT<br>(MCM) | 131 300 € HT<br>(MCM) |
| <b>Lot 2 Usine</b>         | 59 800 € HT (technoalpin) |                         |                       |                       |
| <b>Total lot 1 + lot 2</b> | 243 760 € HT              | 203 920 € HT            | 223 330 € HT          | 191 100 € HT          |
| <b>Solde budget</b>        | <b>-79 260 € HT</b>       | <b>- 39 420 € HT</b>    | <b>- 58 830 € HT</b>  | <b>- 26 600 € HT</b>  |

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après discussion,**

**VALIDE le scénario n°3**

**ATTRIBUE le lot 1. Travaux réseaux - VRD à l'entreprise MCM, pour un montant de 163 530 € HT**

**ATTRIBUE le lot 2. Usine à neige à l'entreprise TECHNOALPIN, pour un montant de 59 800 € HT**

**DECIDE d'affermir la tranche conditionnelle 1 (départ vers la piste de la biche) ainsi que la tranche conditionnelle 2 (départ vers la piste de l'ourson)**

**DIT que cette dépense fera l'objet d'une décision modificative sur le budget prévisionnel 2019**

Le CONSEIL MUNICIPAL souhaite, par ailleurs, que les travaux préparatoires du chantier (lot 1) et ceux confiés à l'entreprise TECHNOALPIN (lot 2) soient lancés dès maintenant.

M. le maire ajoute qu'un projet global sera proposé dans un second temps à la région (phase II et III).

#### **4. Procédure d'enregistrement des loueurs de meublés**

Considérant la multiplication des locations saisonnière (type « airbnb », « booking » ...) et la volonté du législateur de réglementer à la fois le marché des locations touristiques en ligne et de préserver la fonction résidentielle des communes, il vous sera proposé de mettre en place les procédures nécessaires.

Aussi, la commune avait délibéré en ce sens le 06.03.2019 (sur la base des conseils de la CCPEVA) mais la préfecture avait demandé le retrait de la délibération car elle ne respectait le formalisme demandé.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après discussion, VALIDE la mise en place des procédures**  
**- d'autorisation préalable de changement d'usage des locaux d'habitation**  
**- d'enregistrement des meublés de tourisme**

#### **5. Adhésion à la plateforme APIDAE**

Cette plateforme, administrée par la CCPEVA, permet la diffusion des offres culturelles et touristiques (à titre gratuit) de l'exposition de la Maison des Sœurs vers les professionnels du tourisme (Agence régionale du tourisme...).

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après discussion, AURORISE M. le maire à signer cette convention**

#### **6. Point sur le personnel**

Il sera question de l'organisation du service « déneigement » suite à la candidature d'Anthony ROCCA, agent saisonnier déjà présent l'an passé, ainsi que du service cantine (55 enfants à ce jour).

Composition de l'équipe « déneigement » à ce jour :

Laurent AVOCAT - MAULAZ

Hervé MERCIER - GALLAY

Anthony BERTHET

Maurice CAIRON

Sébastien BRESSOUD

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après discussion, VALIDE la candidature d'Anthony ROCCA**

M. le maire ajoute qu'un devis a été demandé à l'entreprise Sylvain GIRARD pour une prestation de service. Leur intervention permettrait d'évacuer progressivement la neige stockée par les services techniques.

M. CRUZ-MERMY Valery souhaite que cette prestation de service comprenne à la fois la mise à disposition du personnel et du véhicule.

Composition de l'équipe « cantine » :

Valérie VUARAND (cuisine)

Sophie FOLLIET (salle et extérieur)

Angélique MONTMORIL (salle et extérieur)

Cindy VUARAND ou Stéphanie MIGEON (salle et extérieur)

M. le maire précise que cette équipe pourrait être complétée par l'épouse de Maurice Cairon. Par ailleurs, faisant suite la demande de ce dernier, l'appartement du bâtiment multi-fonctionnel pourrait lui être mis à disposition en tant que logement de fonction.

## 7. Noël 2019 - personnes âgées

Pour mémoire,

|              |                     | 2017                    | 2018           |
|--------------|---------------------|-------------------------|----------------|
| <b>Repas</b> | Prestataire         | Passage Events          | Passage Events |
|              | Nombre de personnes | 60                      | 65             |
|              | prix                | 37.5 € + musique 200 €  | 36.5 €         |
| <b>Colis</b> | Prestataire         | Esprit gourmet          | Esprit gourmet |
|              | Nombre de personnes | 103                     | 102            |
|              | prix                | 20 € + papillotes 363 € | 20 €           |

Budget 2019 : 4 500 €

Mme BRESSOUD Yvonne rappelle que la distribution d'une partie des colis lors du repas l'an passé aura permis un gain de temps considérable.

Le conseil municipal, après discussion, décide de renouveler ces deux opérations cette année et valide la date du 14 ou 15 décembre pour l'organisation du repas (en restaurant). A défaut, le repas pourra avoir lieu mi-janvier.

## 8. Divers

### Agenda

| Date                     | Objet  | Invités                      |
|--------------------------|--|------------------------------|
| Dimanche 06.10 à 11 h 30 | Foire d'automne d'Abondance  | Membres du conseil municipal |
| Vendredi 11.10 à 09 h 00 | Commission DSP<br>Clôture de la phase de négociation               |                              |
| Mercredi 30.10 à 20 h    | Conseil municipal pour l'attribution du contrat de DSP 2019 - 2024 |                              |
| Octobre                  | Bilan centre de loisirs (été 2019)                                 |                              |
| Novembre                 | Réunion SELCA - SAT  |                              |
|                          | Réunions ESF - Chablais Nordic                                     |                              |

### Remise des médailles d'honneur

M. le maire rappelle que cette cérémonie était initialement prévue lundi 07 octobre à 18 h en présence du nouveau sous - préfet. En raison d'un imprévu, ce dernier devra se libérer à 17 heures au plus tard. Le conseil municipal décide d'avancer dans mesure du possible à 14 h 30 la rencontre entre le conseil municipal et le sous-préfet. La remise des médailles sera maintenue à 18 h.

Le conseil municipal valide également les propositions de cadeaux aux intéressés.

### Traitement des nids de poule

41 T de bitume à émulsion ont été projetés sur une quinzaine d'axes prioritaires. 28 T ont été ré-appliqués sur les axes traités l'an passé.

### Réfection de la route de la ville du Nant

M. le maire précise avoir été contacté par le conducteur de travaux de l'entreprise COLAS suite aux travaux. Il regrette que l'entreprise ait pris seule des décisions pendant le chantier et que les travaux ne respectent, en conséquent, plus le cahier des charges initial.

### **Cession de scooter POLARIS WISE TRACK**

Le conseil municipal valide la vente au prix de 400 € TTC en l'état à M. BUCCURIA Ion.

### **Création d'une nouvelle mairie**

Ce projet qui sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal pour approbation.

### **Tarif de la cession de l'emprise du trottoir, parcelle A 1840, « sous le pont »,**

Pour mémoire, cette parcelle d'une surface de 242 m<sup>2</sup>, a été cédée pour un prix de 60 € / m<sup>2</sup> par la commune (cf. conseil municipal du 05.06.2019).

Le conseil municipal décide de rajouter à cette cession l'emprise du trottoir d'une surface de 26 m<sup>2</sup> pour un prix identique de 60 € / m<sup>2</sup>.

Bernard MAXIT,  
Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE CHATELLERAUDAIS' and a central emblem. The signature is stylized and partially overlaps the seal.

Yvonne BRESSOUD  
Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yvonne Bressoud', written in a cursive style.





MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DE

LA CHAPELLE-D'ABONDANCE

HAUTE-SAVOIE

74360

La Chapelle-d'Abondance, le

26 SEP. 2019



Téléphone 04 50 73 50 08

Télécopie 04 50 73 50 66

E-mail : [mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr](mailto:mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr)

Monsieur Bernard MAXIT

720 route des Frasses

Vers la Tour

74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

## CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine séance du conseil qui se tiendra le,

- **Mercredi 02 octobre 2019 à 20 H 00 en mairie** -

En cas d'empêchement, nous vous prions de bien vouloir nous prévenir à l'avance.

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Bernard MAXIT



Ordre du Jour :

- Validation du compte rendu du conseil municipal du 03.09.2019
- Suite des tarifs pour la saison hivernale 19/20 (classes de neige, nordique, erratum)
- Choix des entreprises - travaux d'enneigement Crêt Béni
- Procédure d'enregistrement des loueurs de meublés
- Adhésion à la plateforme APIDAE
- Point sur le personnel
- Noël 2019 - personnes âgées
- Divers

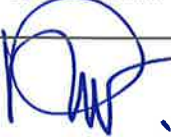


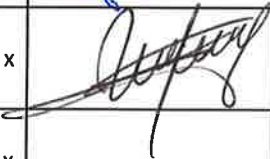




Les documents concernant cet ordre du jour sont consultables en mairie



## FEUILLE DE PRESENCE

Date de la réunion : 02.10.2019

OBJET : Conseil municipal

| CONSEIL MUNICIPAL                        |   | EMARGEMENT  | INVITE                                | EMARGEMENT  |
|--|---|---|---------------------------------------|---|
| MAXIT Bernard<br>Maire                   | x |    |                                       |   |
| DAVID-CRUZ Gérald<br>Premier adjoint     | x | excusé<br>pour voir à S. Bovard   |                                       |   |
| GRILLET-AUBERT André<br>Deuxième adjoint | x |    |                                       |   |
| BOVARD Jean<br>Troisième adjoint         | x |    |                                       |   |
| CRUZ-MERMY Valéry<br>Quatrième adjoint   | x |   |                                       |   |
| BENAND Maryse                            | x |   |                                       |   |
| BENAND Laurent                           | x |   |                                       |   |
| BRESSOUD Yvonne                          | x |  |                                       |   |
| CETTOUR Laurence                         | x | excusée<br>pour voir à Y. Bressoud  |                                       |   |
| COMMAND Fabrice                          | x |  |                                       |   |
| GRILLET-MUNIER Fabrice                   | x |   |                                       |   |
| MAXIT Carole                             | x |   |                                       |   |
| VUARAND Marcel                           | x |  | TSCHANN Denis<br>Secrétaire de mairie |  |



MAIRIE

DE

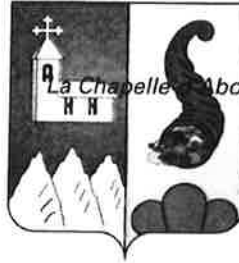
LA CHAPELLE-D'ABONDANCE

HAUTE-SAVOIE

74360



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



La Chapelle-d'Abondance, le

Téléphone 04 50 73 50 08

Télécopie 04 50 73 50 66

E-mail : mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr

## POUVOIR

En cas de non disponibilité lors du prochain conseil municipal du 02 octobre 2019, je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir le document ci - dessous dûment rempli.

**Ce document est à nous transmettre en main propre au plus tard le 02 octobre 2019**

**aux jours et horaires d'ouverture de la mairie ou au moment du conseil de ce jour**


Mairie de la Chapelle d'Abondance, 18 route de Savoie

74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Je soussigné Mme / M. M. CETTOUR Laurence, conseiller(ère) municipal, donne pouvoir à Mme / M. M. BRESSOUD Yvonne, conseiller(ère) municipal, afin qu'il (elle) prenne part à toutes les délibérations lors du conseil municipal du 02 octobre 2019, émette tous votes et signe tous documents.

Fait à La Chapelle, le 2/10/19

Porter à la main « bon pour pouvoir » et signer

 Bon pour pouvoir





## POUVOIR

*2 octobre*

En cas de non disponibilité lors du prochain conseil municipal du ~~03 septembre~~ 2019, je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir le document ci - dessous dûment rempli.

*02 octobre*

Ce document est à nous transmettre en main propre au plus tard le ~~03 septembre~~ 2019  
aux jours et horaires d'ouverture de la mairie ou au moment du conseil de ce jour

Mairie de la Chapelle d'Abondance, 18 route de Savoie

74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Je soussigné Mme / M. DAVID-CRUZ GERALD, conseiller(ère) municipal, donne pouvoir à Mme / M. BOUARD SEAN, conseiller(ère) municipal, afin qu'il (elle) prenne part à toutes les délibérations lors du conseil municipal du 03 septembre 2019, émette tous votes et signe tous documents.

Fait à La Chapelle, le 02/10/2019

Porter à la main « bon pour pouvoir » et signer

*Bon pour pouvoir.*

